

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE**
Mairie de LA CHAISE-DIEU**Séance du 1^{er} avril 2026, au lieu habituel, à 20h00**
Date de la convocation : 26 mars 2026
Président de séance : Mme SAVINEL Armelle, maire**Nombre de conseillers**

- en exercice : 15
- présents : 14
- votants : 14
- absents : 1

Liste des membres : Mme SAVINEL Armelle, maire, M. SPECCEL Gérard, Mme TISSIER Alice, M CARESMIER Guillaume, Mme ABONDANCE Aurélie, adjoints, M. LAVERROUX Yannick, Mme CHAMBON Régine, M. MARION Olivier, Mme DUPON Dominique, M VIALANEIX Bernard, Mme DEHEPPE Marie, M ROSSI Patrick, M BOUDET Gérard et Mme FRAIOLI Marine.

Procuration (s) :

Absent : Mme LEGER Carine

Secrétaire de séance : Mme DUPON Dominique

2026 – 32 Désignation des membres à la caisse des écoles

Vu la loi 2005-32 de programmation pour la cohésion sociale,
Vu la loi 2008-790 instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire,
Vu le Code de l'éducation,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame le Maire rappelle que le Comité de la Caisse des Écoles de la commune de La Chaise-Dieu règle par ses délibérations l'organisation et le fonctionnement de la Caisse des Écoles. Il lui appartient par ailleurs de voter le budget avant le 15 avril de chaque année. Il délibère sur les comptes de l'exercice clos qui lui sont remis pour examen avant le vote du budget, approuve les comptes. Le Comité de la Caisse des Écoles discute et adopte les propositions budgétaires.

Il est composé du maire le président, de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription 1 ou son représentant, du chef d'établissement de l'école ou son représentant, d'un membre désigné par le préfet, de deux conseillers municipaux désignés par le conseil municipal ; de trois membres élus par les sociétaires réunis en assemblée générale ou par correspondance s'ils sont empêchés.

Le Président a la faculté d'inviter aux réunions des personnalités qualifiées qu'il juge utiles. Ces personnalités ne participent pas au vote.

La commune de la Chaise-Dieu souhaite désigner comme président le Maire Madame Armelle SAVINEL et comme représentant du conseil municipal, les deux conseillers municipaux suivants :

2026

- Mme Aurélie ABONDANCE
- et Mme Marine FRAIOLI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- Désigne comme représentants du Conseil Municipal de La Chaise-Dieu :
Mme Aurélie ABONDANCE et Mme Marine FRAIOLI.



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. F.', is written to the right of the official stamp.

Nombre de votants		14
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	14